



LE TABAC UNE MENACE POUR LE DEVELOPPEMENT



***Document conçu sur financement de la Framework
Convention Alliance (FCA)***

1

Les mesures du contrôle du tabac et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le 25 septembre 2015, les pays ont adopté un ensemble d'objectifs de développement durable pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années. La lutte contre le tabagisme fait partie des objectifs de développement durable adoptés par les dirigeants du monde lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, dans le prolongement des objectifs du millénaire, 17 objectifs ont été définis afin de lutter en faveur d'un développement durable.

Depuis septembre 2015, la lutte antitabac figure parmi les objectifs de développement mondial.

De manière plus précise encore, la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est reconnue :

1. comme l'un des moyens permettant d'atteindre l'objectif de santé (ODD n°3),
2. également comme une cible concernant les maladies non transmissibles (MNT).





**CONVENTION-CADRE
DE L'OMS POUR
LA LUTTE ANTITABAC**

La CCLAT est le premier et unique traité international de santé publique à ce jour réunissant l'ensemble des mesures visant à réduire la consommation de tabac et à protéger du tabagisme passif et pour lesquelles une efficacité a été démontrée de manière scientifique.

Entrée en vigueur en 2005, ce traité international a été ratifié par 180 pays dont la France, l'Union Européenne et l'ensemble des Etats membres de l'UE.

Ce succès sans précédent d'un traité international souligne combien il répond aux besoins des pays de pouvoir résister à un des lobbies les plus puissants au monde afin de pouvoir adopter en leur sein les mesures nécessaires pour réduire ce fardeau.

Le traité réunit des mesures concernant l'offre et la demande des produits avec une approche d'ensemble des mesures à mettre en place conjointement afin qu'elles se renforcent les unes les autres



2 Comment les mesures de lutte contre le tabagisme contribuent-elle à atteindre les objectifs du développement durable et réduire les coûts du tabac : illustrations



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies reconnaît l'importance de la lutte antitabac dans la promotion du développement et inclut deux cibles dans l'Objectif 3 consacré à la santé et au bien-être. Ce sont notamment les cibles 3.a sur le renforcement de l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et 3.4 sur la réduction d'un tiers du taux de mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles.

Pour y parvenir, au Sénégal, il importe de :

- mettre en œuvre une politique fiscale dynamique sur l'ensemble des produits du tabac. Mesure de réduction des inégalités, elle est la mesure la plus efficace auprès de certaines catégories de population : les jeunes et les populations économiquement démunies ;
- protéger les politiques publiques de l'interférence dans les politiques publiques du lobby de l'industrie du tabac; - renforcer la mise en œuvre des mesures existantes



(respect des mesures d'interdiction de vente aux mineurs, respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics , respect de l'interdiction de publicité dans les séries télévisées, accompagnement et aide à l'arrêt, etc.).

Les pays qui ont réduit de manière importante la consommation de tabac en se dotant des moyens appropriés pour y parvenir démontrent l'efficacité d'agir sur ce facteur de prévention pour réduire la mortalité prématurée évitable et les coûts des systèmes d'assurance maladie.

3 *Le tabagisme en chiffres au Sénégal*

Au Sénégal, 6% (0,5 million) de la population adulte consomment actuellement du tabac avec 11% des hommes et 1,2% des femmes, selon une enquête¹ réalisée en 2015 par l'agence nationale de la statistique et de la démographie sous la coordination du ministère de la santé et de l'action sociale.

En effet, 0,7 de la population totale utilise actuellement du tabac sans fumée avec 0,3% des hommes et 1,0% des femmes. La dépense moyenne mensuelle au Sénégal en cigarettes par fumeur est de 6716 F CFA, soit 13.42 USD sachant que le revenu mensuel brut par habitant est de 79 USD2.

L'enquête a révélé que les adultes favorables à l'augmentation sur les produits du tabac sont de 95,5%. Alors que 8 fumeurs sur 10 ont envisagé d'arrêter de fumer. Et 9 fumeurs actuels ont essayé d'arrêter de fumer sans assistance au cours des 12 derniers mois.

Une enquête effectuée par le Cres, révèle que le tabagisme a coûté 122 milliards de franc CFA au contribuable sénégalais. Cette étude montre que la partie des coûts directs du tabagisme supportée par l'Etat est de 51 milliards franc CFA, ce qui représente une importante proportion du budget national alloué au secteur de la santé

1 http://www.ansd.sn/ressources/publications/1-GATS%20rapport%20principal%20SENEGAL_ANSD%20octobre%202015.pdf
2 <http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport%20ENES%202017%20TRIM%201.pdf>





4 Le développement durable, la lutte contre le tabagisme, nous sommes tous concernés

Que pouvons-nous faire ?

Pour que les objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les personnes comme vous.

Souhaitez-vous vous impliquer pour parvenir à la réalisation des objectifs du développement durable en réduisant le poids du tabac ? Vous pouvez commencer par en parler autour de vous.



Que sont les #ODD ? La liste est ici : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Votre comportement compte également. Fumeurs, ex-fumeurs, non-fumeurs : nous sommes tous concernés. Ne fumez pas, ne consommez pas de tabac sous quelque forme que ce soit.

Ne vous laissez tenter par le tabac. Aidez vos proches fumeurs à arrêter de fumer.

N'hésitez pas à orienter vers le numéro vert du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale au 33 800 50 50. Si vous fumez, arrêtez le plus vite possible et ne fumez pas en présence des autres. Faites de vos domiciles un environnement sans tabac et soutenez les mesures d'interdiction de fumer dans tous les lieux d'accueil du public, lieux de travail, transports, y compris les véhicules personnels.



Protégez vos enfants : au Sénégal, les vendeurs de cigarettes ont aujourd'hui l'obligation de contrôler l'âge des clients pour vendre du tabac. Faites respecter cette loi. Alerte sur les pratiques promotionnelles dans les films, jeux, sites internet visant à banaliser et rendre attractif le fait de fumer. Soutenez la lutte contre la contrebande

et le commerce illicite des produits du tabac avec la mise en place d'un système de suivi et de traçabilité des produits du tabac indépendant des fabricants de tabac afin des empêcher d'alimenter des commerces parallèles. Si vous êtes impliqués dans des associations de lutte contre la précarité ou autres organisations caritatives, alertez sur la responsabilité du tabagisme et refusez tout argent du lobby tabac.



